

BREDERODE
Société anonyme
32 Boulevard Joseph II
1840 Luxembourg
RCS B 174.490

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 17, alinéa 2, des statuts, le Conseil d'administration invite les actionnaires à une Assemblée générale qui se tiendra le **lundi 19 janvier 2015 à 10 h 00**, au siège de la société (32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg), avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration de la société anonyme de droit belge Brederode, dont le siège social était situé Drève Richelle 161 à 1410 Waterloo, sur l'exercice social clôturé le 19 juillet 2014
2. Rapport du commissaire de la société anonyme de droit belge Brederode sur l'exercice social clôturé le 19 juillet 2014
3. Approbation des comptes annuels de la société anonyme de droit belge Brederode arrêtés au 19 juillet 2014

Propositions de décisions : « *L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société anonyme de droit belge Brederode au 19 juillet 2014.* »

« *L'assemblée générale approuve l'imputation de la perte de l'exercice sur le bénéfice reporté et décide de reporter à nouveau le solde du résultat.* »

4. Décharge aux administrateurs de la société anonyme de droit belge Brederode

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société anonyme de droit belge Brederode pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2014.* »

5. Décharge au commissaire de la société anonyme de droit belge Brederode

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au commissaire de la société anonyme de droit belge Brederode pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2014.* »

6. Rapport de rémunération et commentaire par le comité de rémunération

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion.* »

Conformément à l'article 18 des statuts, les formalités pour être admis à l'Assemblée générale sont les suivantes.

1. La date d'enregistrement des actions est fixée au 5 janvier 2015, soit le quatorzième jour avant l'Assemblée, à 24 heures, heure de Luxembourg.

2. Seuls peuvent participer et voter à l'Assemblée les actionnaires dont les actions sont inscrites dans les comptes d'un teneur de comptes ou de l'organisme de liquidation le 5 janvier 2015, à 24 heures, heure de Luxembourg.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée ou y être représentés sont tenus d'adresser à la société un avis écrit, exprimant leur intention de prendre part à l'Assemblée et indiquant le nombre d'actions dont ils entendent exercer les droits au cours de la réunion. Cet avis doit parvenir à la société au plus tard à la date d'enregistrement (soit le 5 janvier 2015).

En outre, pour prouver leur qualité, les actionnaires doivent demander à l'organisme financier auprès duquel leur compte titres est ouvert d'établir un certificat de détention des actions. Ce certificat doit mentionner que le titulaire du compte détient les actions pour compte propre ou agit en vertu d'un pouvoir qui lui a été accordé par le titulaire des droits sur les actions. Ce certificat doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 13 janvier 2015).

3. Tout actionnaire peut donner par écrit une procuration pour être représenté à l'Assemblée. A cette fin, il peut utiliser le formulaire de procuration disponible sur le site internet www.brederode.eu/ag. La procuration doit être notifiée à la société par écrit adressé au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu ; cette notification doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 13 janvier 2015). Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite au point 2. ci-dessus.

4. Dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pour cent (5 %) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La demande doit :

- contenir la preuve que le(s) requérant(s) possède(nt) le nombre requis d'actions à la date de leur demande
- être accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale ;
- indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la société peut transmettre l'accusé de réception de la demande ; et
- parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le 28 décembre 2014).

La demande ne sera examinée lors de l'Assemblée que pour autant que le(s) requérant(s) possèdent encore des actions représentant au moins 5% du capital social le 5 janvier 2015 à 24 heures, heure de Luxembourg.

Le cas échéant, un ordre du jour complété sera publié au plus tard le 4 janvier 2015. Le formulaire de procuration tenant compte de l'ordre du jour complété sera disponible au plus tard le 4 janvier 2015 sur le site internet www.brederode.eu/ag.

Les procurations qui seraient notifiées à la société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent, mais sont considérées comme nulles pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles.

5. Tout actionnaire peut poser par écrit aux administrateurs de la société et au commissaire de de la société anonyme de droit belge Brederode des questions au sujet de leurs rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Les questions écrites doivent parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail info@brederode.eu au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit 13 janvier 2015) et être accompagnées d'une attestation de la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement.

6. Au jour de la présente convocation, le nombre total d'actions émises par la société est de 29.305.586 et le nombre total de droits de vote est de 28.428.780.

7. Sont accessibles sur le site internet de la société :

- la présente convocation contenant les propositions de décisions, et le formulaire de procuration :

www.brederode.eu/ag/

- le rapport annuel 2014 de la société anonyme de droit belge Brederode :

<http://www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/>

Ces documents peuvent aussi être obtenus sur simple demande en s'adressant au siège social (32 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, T: +352 2625 9971, F: +352 2644 1198, e-mail : info@brederode.eu).

Afin de faciliter le respect des formalités, les actionnaires sont invités à se présenter le 19 janvier 2015 entre 9 heures 30 et 10 heures 00, afin de signer la liste de présence.

Signé le Conseil d'administration.
